

N°DCA-2023-036

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
2
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX MATERIELS DE FORMATION
ET DE PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DU PPE 2019-2022**

Le 15 juin 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.
MM. Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOUE.
MM. Pierre AUBRY, Thomas HERMAND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOR.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER.
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.

MM. Nicolas BERTRAND, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT – représenté, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine

*

* *

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n° DCA-2019-008 du Conseil d'administration du 7 février 2019 portant création d'une autorisation de programme relative aux matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives du PPE 2019-2022, modifiée.

*

* *

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée à l'acquisition et/ou renouvellement des matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives intégrés dans le Plan Pluriannuel d'Équipement du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), créée en 2019 et régulièrement ajustée depuis cette date.

Cette AP a permis la planification des acquisitions de matériels à visée pédagogique et sportive sur la période 2019-2022.

Le solde de l'opération s'établit comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		déjà consommés	2022
Matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives PPE 2019-2022	138 836,00 €	103 248,06 €	35 587,94 €
			29 604,09 €

Il est donc proposé de clôturer cette autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant			
	Global	Final	Final/Initial	
			(en €)	(en %)
Matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives PPE 2019-2022	138 836,00 €	132 852,15 €	- 5 983,85 €	-4,31%

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230619-DCA-2023-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 19/06/2023

Andre GAUTIER, Président CASDIS
André GAUTIER